Neuvième Année. — N° 98. 20 Centimes le N°. Samedi, 11 Décembre 1869.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnemen
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du *Journal du Lot*
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le *Journal du Lot* est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0		4 1/2 p. 0/0	
Du 9 décem..	72	90	102	50
Du 10.....	73	07	103	««
Du 11.....	73	05	102	80

PRIMES A NOS ABONNÉS

Galerie historique de la Révolution française (1789-1793). — Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque, accompagnés de 50 Notices historiques et biographiques; d'une Introduction résumant les grandes phases de la Révolution. 1 BEAU VOLUME DE BIBLIOTHÈQUE ET DE SALON Grand in-jésus, richement relié, doré sur tranches 100 »

Pour nos abonnés **16** fr.

(Complément de l'Histoire de la Révolution française par A. Thiers).

Album de la Galerie de Rubens, composé des 25 tableaux du Musée du Louvre et du portrait authentique de Rubens. 1 volume grand in-folio de salon et de bibliothèque, richement relié, doré sur tranches..... 125 »

Pour nos abonnés **22** fr.

Ces ouvrages pris dans nos bureaux.

Cahors, le 11 Décembre 1869

L'attitude de la Chambre au début de cette importante session inspire aux amis du régime parlementaire des réflexions sérieuses. Certes, il serait injuste de demander à une assemblée parfaite aux pratiques de l'ordre des choses nouvelles et aux responsabilités qu'entraîne la participation plus directe du pays au règlement de ses affaires, il serait, disons-nous, injuste de demander à nos représentants l'expérience des hommes d'Etat anglais, par exemple, la savante stratégie des chefs et la sage subordination des groupes qui distinguent les assemblées dès longtemps disciplinées. Néanmoins, il est un principe de tactique élémentaire que des débutants même ne doivent pas ignorer et que nous croyons utile d'indiquer ici, car il tient de près à la mission et à la dignité même de l'assemblée.

Quelle est la grande objection qui a été faite à l'établissement du régime parlementaire en France? C'est que chez nous, soit sous la Restauration, soit sous le gouvernement de Juillet, soit après 1848, les Chambres se sont moins occupées des affaires du pays que de vaines luttes de partis et de mesquines compétitions de personnes. Cela a été dit de toutes nos assemblées législatives, et cela a été dit avec assez de vérité et de raison pour que nous n'ayons pas à le prouver ici.

Si nous ne nous trompons, la Chambre nouvellement élue, dès que la vérification de ses pouvoirs sera terminée, et même avant, s'il est possible, doit veiller à ce qu'on ne puisse lui adresser le même reproche et tâcher de se montrer constamment à la hauteur de la mission qui lui a été donnée par l'initiative du Souverain et par la confiance du pays.

Que les députés, suivant leurs affinités, suivant la nature de leurs esprits, suivant la diversité de leurs manières de voir, suivant l'étendue des engagements, qu'ils ont pris envers leurs électeurs et du mandat qu'ils ont reçu, se réunissent en groupes sous la dénomination de centre droit, de centre gauche, de tiers-parti, ou sous la simple indication du chiffre de votants dont se compose leur phalange, il n'y a rien à dire à cela; mais ce groupement n'est qu'une question de tactique et en somme un côté secondaire de la mission du représentant. Il ne faut, en aucun cas, que les affaires de la petite église à laquelle on s'est affilié passent avant le grand intérêt national; il ne faut pas que des préoccupations de partis ou de personnes prennent le pas sur les devoirs du patriotisme et fassent négliger les sacrifices que le service du pays peut parfois imposer aux ambitions et aux amours-propres.

Nous ne voudrions pas pousser nos appréciations sur ce sujet jusqu'à des allusions et encore moins jusqu'à des récriminations personnelles; il nous serait pénible de reprocher aux membres de telle ou de telle fraction parlementaire d'avoir en telle ou telle circonstance, donné une importance trop grande, dans leurs déterminations ou dans leurs votes, à des convenances particulières, à des objections ou à des considérations purement personnelles et, au fond, sans grande portée politique et d'avoir, en agissant ainsi, mis obstacle à la formation d'une majorité ou d'un ministère. Nous espérons arriver au même but par un autre chemin. Il nous suffira pour cela de signaler la conduite si éminamment logique et en même temps généreuse et loyale de l'honorable M. Emile Ollivier. Le député du Var n'a pas craint de s'exposer aux reproches, aux soupçons même d'une certaine portion de la presse; il a bravé cette impopularité passagère qui résulte d'une attitude politique mal jugée et il s'en est rapporté pour que justice lui fût rendue, au temps, à la raison, aux passions apaisées. Cette satisfaction lui sera donnée. Les hommes de sens droit n'ont pas attendu cette heure pour apprécier comme elle doit l'être, la ligne suivie par l'honorable M. Ollivier, et pour profiter de l'exemple qu'il offre à ses collègues appartenant à toutes les nuances dynastiques. Si quelques-uns d'entre eux ont à se reprocher d'avoir été pour quelque chose dans les embarras qu'a rencontrés l'établissement du régime parlementaire, il faut espérer qu'ils sauront enfin comprendre que leur devoir est d'aider le gouvernement à triompher de ces obstacles dans l'intérêt même de la liberté et que, pour arriver à ce but, le meilleur moyen, c'est d'imiter l'abnégation dévouée de M. Emile Ollivier, de se placer au-dessus des questions de coteries et de personnes, de cesser une lutte inutile à coup de programmes et de s'occuper enfin moins de ce qu'on tentera demain et plus de ce qu'il convient de faire aujourd'hui.

Or, aujourd'hui, le plus pressé et le plus indispensable, à ce qu'il nous semble, c'est de former une majorité compacte, résolument unie contre toute entreprise subversive, contre toute manœuvre de couloirs et contre toute surprise de scrutin, une majorité où l'ordre trouve ses plus solides garanties, la liberté, ses amis les plus désintéressés et où le gouvernement soit sûr de trouver un appui persévérant, raisonné, indépendant, un encouragement, s'il le faut, un bon conseil toujours et — au besoin — un ministère.

Le secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Rome, 8 décembre, soir.

La cérémonie d'ouverture du Concile a fini à 3 heures.

L'ordre le plus parfait règne dans Rome.

Une pluie constante a rendu l'illumination impossible.

Florence, 8 déc., 8 h. du soir.

Les journaux confirment la nouvelle qu'il est question de confier à M. Sella la formation du nouveau cabinet.

Les télégrammes de Rome rendent compte de la cérémonie d'ouverture du Concile qui s'est accomplie devant une foule immense. L'Impératrice d'Autriche y assistait. Le nombre des Pères du Concile dépasse 700. La cérémonie a duré 6 heures.

Marseille, 9 décembre, m.

Hier soir, à l'occasion de l'anniversaire de la fête de l'Immaculée Conception, quelques illuminations ont eu lieu dans notre ville.

Une bande de 1,000 à 1,500 individus a parcouru les rues s'arrêtant devant les maisons illuminées, sifflant, huant et chantant la *Marseillaise* et le *Chant du départ*.

Cette bande s'est ensuite portée devant l'évêché et le couvent des Jésuites. La sentinelle placée devant l'évêché, a été blessée légèrement.

Les perturbateurs se sont ensuite dirigés vers la préfecture, où ils sont arrivés vers minuit, et ont brisé quelques reverbères.

Ces rassemblements ont été dispersés par une forte escouade de sergents de ville, conduite par le commissaire de police.

Une soixantaine d'arrestations ont été opérées.

Les Programmes Parlementaires.

Le Centre Droit

Voici le programme de cette fraction de la Chambre :

Considérant que le devoir des représentants de la nation est de formuler les vœux de l'opinion publique;

Considérant qu'au premier rang parmi ces vœux se trouve l'application loyale du régime parlementaire, qui est la forme nécessaire du gouvernement du pays par le pays sous une monarchie;

Considérant que le régime parlementaire implique une presse et des élections libres, un ministère homogène et responsable, une majorité compacte autour de principes nettement déterminés et consentis;

Considérant que tout parti constitutionnel, sous le régime parlementaire, peut être soumis à l'obligation d'appliquer son programme, dès que la majorité l'a adopté.

Les députés soussignés,

Sans entendre repousser de nouvelles réformes, quand la nécessité leur en sera démontrée,

Déclarant que, quant à présent, ils sont d'accord pour vouloir :

A l'extérieur, la paix;

A l'intérieur, l'abrogation de la loi de sûreté générale;

L'interdiction du cumul pour les gros traitements;

L'étude d'un système de décentralisation, qui constitue, sur les bases les plus larges possibles, l'autonomie de la commune, du canton et du département, et, en attendant, le choix obligatoire des maires dans les conseils municipaux;

Une réforme électorale, opérée avant le renouvellement du Corps législatif, ayant pour but notamment de déterminer par la loi le nombre et l'étendue des circonscriptions, et de sauvegarder la liberté des élections;

La modification de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'atteinte à la liberté individuelle et de violation illégale du domicile.

L'attribution au jury des délits politiques commis par la voix de la presse;

La suppression du droit de timbre sur les journaux et son remplacement partiel par un droit de poste;

La suppression du droit accordée aux préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires;

La liberté de l'enseignement supérieur;

L'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce.

La recherche de tous les moyens pratiques d'améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre.

Ont signé :

MM.

D'Albuféra, — André (Edouard), — Argence, Auvray, — d'Ayguevives, — Aylies, — Baboin, — de Beauveau, — Belmontet, — Bérard, — Berger, — Biroteau, — Bourgoing, — de Boigne, — Bournat, — de Bouteiller, — Boutelier, — de Bulach, — de Bussière, — Busson-Billault, — Calvet-Rogniat, — Chagot, — Chaix d'Est-Ange, — de Champagny (J.-P.), — de Champagny (N.), — Charlemagne (Raoul), — Chesnelon, — Chevandier de Valdrôme, — Corneille, — de Cornudet, — Cosserat, — Coste-Floret, — Coulaux.

Daguilhon-Pujol, — Dalloz (Edouard), — David, — Delamarre, — Delebecque, — Descours, — Desceilligny, — Drouot, — Dugué de la Faucounerie, — Dupont (Paul), — Dupuy-de-Lôme, — Duvernois, — Eschassériaux, — Fould (Adolphe), — Fouquet, — de Fourment, — Gaudin, — Géliot (des Vosges), — Genton, — Germain, — de Germiny, — Girod (de l'Ain), — de la Guistière, — Hébert, — Huet, — Johnston, — Joliot, — Josseau, — Kerjégu, — Labat, — Lacroix (François), — Lacroix, — Saint-Pierre, — Lafond de Saint-Mür, — de Lagrange, — Laroche-Joubert, — général Lebreton, — Le Comte, — Le Hon, — de Leusse, — Louvet, — de Mackau, — Malaussena, — Masséna, (duc de Rivoli, — Mége, — de Montagnac, — Morin, — de Mouchy, — Murat, — de Nesle.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 11 décembre 1869. (N° 59)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

Le souper de Carnaval.

(Suite)

— Mais il faut se hâter, insinua le duc d'Alençon... car, en cas d'alerte, nos partisans des faubourgs attendent sur la place des Tournelles!...

— Désormais la précipitation est inutile, monseigneur, railla le chancelier.

— Quel est cette idée nouvelle, riposta le duc; la voiture qui doit transporter le roi à La Rochelle est prête, cependant!...

— N'est-il pas l'heure convenue!... fit Henri de Navarre, en montrant une horloge qui marquait trois heures de nuit.

— Je répète, monseigneur, que la précipitation est désormais inutile, reprit avec intention le chancelier.

— Mais encore il serait utile de nous donner la clé de cette tergiversation,—seigneur duc!...

Ce n'est pas une tergiversation, monseigneur; regardez...

A ces mots, d'Altenay entr'ouvrit doucement la porte communiquant des salons à la salle à manger.

Le duc d'Alençon avança la tête et la retira aussitôt.

— Qu'est-ce que cela signifie! exclama-t-il, d'un ton de surprise. Quand Charles IX s'est levé, il chancelait...

Un sardonique éclat de rire se fit entendre au dehors, parmi les convives, et vint glacer les conjurés.

— Ecoutez, monseigneur, reprit d'Altenay.

Le duc d'Alençon prêta l'oreille et entendit ces paroles, que prononça le roi à la suite de l'éclat de rire sardonique qui avait terrifié les chefs des *mal-contents*:

— Oh! mon Dieu, je ne sais ce que j'éprouve!... je me sens mourir!... mon sang brûle!

La figure d'Altenay devint rayonnante.

— Eh! mais, fit-il, on jurerait que mon frère vient d'absorber du poison!

Rien n'est plus positif, monseigneur! affirma Raoul.

— Et... c'est vous qui lui avez versé?

— Oh! monseigneur, un tel soupçon!

— Mais qui donc, alors?

— Le comte de Retz.

— D'après votre ordre, sans doute!...

— Non pas, monseigneur; d'après l'ordre de la reine-mère.

Il y eut un mouvement d'épouvante parmi les affiliés de la conjuration.

— Maintenant, vous conclurez avec moi que la précipitation est désormais inutile, n'est-ce pas, monseigneur? se hâta de dire le chancelier.

— En effet... puisque le Trône sera vacant cette nuit même!

— Oh! pas encore... quand le roi aura eu le temps de succomber à une maladie régulière, selon les lois de la nature et les indications de la science.

Les *mal-contents* se retirèrent, la terreur peinte sur le visage.

— Allons, j'avais tort de me défier de madame ma mère, se dit à part le duc d'Alençon; — elle est plus dévouée que je ne pensais à mes intérêts!

Cette fois encore, le frère de Charles IX comptait sans l'astuce de Catherine de Médicis, que nous allons rejoindre à l'instant où elle entraînait le bâtard d'Angoulême dans la direction du massif où s'étaient battus le duc de Guise et d'Altenay.

Toutefois, avant de continuer, sur ce point, notre récit, examinons ce qu'avait fait le grand-prieur de France, depuis la nuit fatale du 24 août 1572, — nuit dans laquelle son corps fut emmené de la capitale, suivant l'ordre d'Altoviti, baron de Castellane.

VII

La nuit aux morts.

Après avoir traversé les rues ensanglantées et encombrées de cadavres, la voiture escortée par des gentilshommes, et contenant le corps du grand-prieur d'Angoulême, prit la route du midi.

Mais, dans les provinces, comme à Paris, les égorgeurs de huguenots avaient commencé leur horrible besogne et, bien plus, l'ordonnance royale ayant exalté toutes les passions, tous les crimes, des hordes d'énergumènes se répandirent sur les routes, dans l'espoir de récolter un nombreux butin.

Une de ces hordes infestait la forêt de Fontainebleau.

Quand la voiture de d'Angoulême y passa, quelques heures après avoir quitté Paris, elle fut attaquée par des *routiers* de bas étage; l'escorte fut assassinée et les bandits se retirèrent, emportant l'or que possédaient les exécuteurs des volontés du baron de Castellane.

Quelques instants après cette attaque, une mégère, femme de bûcheron, l'une de ces louves hideuses que l'esprit de rapine pousse à rôder sans cesse, vint sur le lieu de la lutte, et en fouillant dans les vêtements de d'Angoulême, étendu dans le carrosse, s'aperçut qu'il respirait encore.

La cupidité donnant un simulacre de pitié à la louve, elle prodigua ses soins au blessé, dans l'espoir d'en être récompensée.

Elle appela son mari, et tous deux portèrent le grand-prieur dans leur cabane.

Là, le duc reprit complètement connaissance, et, quelques jours plus tard, il commençait à marcher.

Il se traîna jusqu'au palais de Fontainebleau, où parfois Charles IX faisait quelques excursions, se fit reconnaître du gouverneur-général, avancer des sommes considérables sur le budget de la Cour; puis, récompensa le bûcheron et sa femme.

Un beau matin, d'Angoulême se fit cette réflexion :

— L'air de Paris est mauvais, à cette heure; si j'allais respirer la brise embaumée de la riche Provence?

Sur ce, il monta sur un fringuant coursier, et gagna les Provinces méridionales.

Arrivé à Lyon, le duc décida que, puisque le baron de Castellane était mort, c'était le moment d'aller consoler sa veuve.

Et, sans hésiter, il galopa de plus belle, parvint à Aix, renoua connaissance avec la baronne, et, pendant deux années, parcourut, en compagnie de la veuve, l'Espagne et l'Italie.

La suite au prochain numéro.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

Nogent Saint-Laurens, — Noualhier, — E. Ollivier, — Pamard, — Paulmier, — Piccioni, — Piette, — de Pirè, — de Rosnyvinem, — Pissard, — de Plancy (Aube), — de Plancy (Oise), — Pons-Peyrac, — Prax-Paris, — Reille (Tarn), — Reille (G.), (Eure-et-Loire), — Réguis, — Richard (Maurice), — Rolle (Armand), — Des Rotours, Rouxin, — Roy de Loulay, — Ségris, — Sénéca, — Sens, — de Soubeyran, — de Talhouët, — Terme, — Thoinet de la Turmélière, — Tron, — Vend, — Werle.

Le Centre Gauche

Voici la communication de cette fraction de la Chambre :

Rapport fait au nom de la Commission chargée par le centre gauche de lui proposer un projet de rédaction d'un programme, le 6 décembre 1869, par M. d'Andelarre, président de la réunion.

Messieurs,

Nous avons entrepris l'œuvre que vous nous aviez confiée, et cette tâche nous a été rendue facile par nos délibérations antérieures, lorsque nous avons reçu communication d'un programme arrêté et signé par un grand nombre de nos collègues.

L'analogie entre ce programme et celui qui, déposé sur notre bureau par un de nos collègues, avait plus particulièrement fixé votre attention, est telle qu'en analysant ces deux documents, paragraphe par paragraphe, nous avons pu constater qu'ils étaient, sur la plupart des points, à peu près identiques.

Nous ne pouvons donc que voir avec une entière satisfaction un aussi grand nombre de nos collègues affirmer le principe du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire du gouvernement du pays par le pays, principe qui a toujours été le nôtre, et nous serons heureux d'en poursuivre avec eux la complète et loyale application.

Toutefois, il n'échappera pas à nos collègues que l'exécution de ce programme, notamment les réformes qui touchent aux circonscriptions électorales et à la nomination des maires, ne peuvent s'accomplir sans changements à la Constitution, et ils voudront sans doute, comme nous, demander au gouvernement d'user de son initiative pour faire participer désormais le pays, par l'organe de ses représentants, à toutes les modifications constitutionnelles qui seraient jugées nécessaires.

Comme nous, ils penseront sans doute que la solution provisoire indiquée dans le programme pour la nomination des maires, ne donnerait pas aux communes une participation suffisante au choix de ces magistrats ; et que, sans attendre une loi d'ailleurs si nécessaire sur l'organisation communale et départementale, il importerait de pourvoir, dès à présent, par une loi spéciale, à ce grand intérêt.

En vous proposant ses réserves, votre commission s'est inspirée de vos résolutions et de vos votes antérieurs.

Elle s'en inspire encore lorsqu'elle affirme, en terminant, que ses préoccupations les plus sérieuses et les plus actives sollicitudes se portent sur la nécessité de l'union et de l'accord de tous les éléments du parti libéral et conservateur.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées, à l'unanimité, par les membres de la réunion, et ont signé :

MM.

Le marquis d'Andelarre, — le baron de Barante, — Bastid, — Boduin, — Brame, — Buffet, — Buisson, — Carré Kérisouet, — comte de Chambrun, — comte Durfort de Civrac, — Cochery, — de Dalmas, — comte Daru, — Estacelin, — Gustave Fould, — Gevelot, — Goerg, — baron Gorsse, — marquis de Grammont, — Grollier, — Haentjens, — Houssard, — Keller, — Kolb-Bernard, — Latour-du-Moulin, — Lefébvre, — baron de Lespérut, — Martel, — de La Monneraye, — Planat, — Plichon, — de Saint-Paul, — Tassin, — de Tillancourt, — Viellard-Migeon, — Daniel Wilson, — baron d'Yvoire.

La Droite

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante de M. Jérôme David :

Paris, 5 décembre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre article *Echos politiques*, publié dans le numéro du *Figaro* qui vient de paraître, que j'ai « refusé de signer le programme du centre droit, arrêté dans les réunions qui ont eu lieu chez l'honorable M. Josseau, sous l'inspiration de M. Emile Ollivier ; leur alliance n'aura pas été de longue durée. »

Cette assertion est complétement inexacte ; je n'ai pas été invité à la réunion qui a eu lieu chez M. Josseau, et le programme conçu par M. Emile Ollivier n'a pas été présenté à ma signature, je ne l'ai connu qu'indirectement.

Mes amis et moi nous désirons loyalement éviter les scissions qui ont déjà compromis la majorité ; c'est pour nous un devoir d'honneur et de patriotisme ; si malheureusement elles se produisaient, ce serait malgré nous et entièrement en dehors de nous.

Je vous prie, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur les rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

BARON JÉROME DAVID.

La Gauche

Les députés de la gauche se sont réunis dimanche chez M. Jules Favre.

Ils ont d'abord examiné la question de l'Algérie et décidé qu'ils demanderaient à interpeller le gouvernement sur la situation de notre colonie et sur l'avenir que lui réserve le projet de constitution qui s'élabore en ce moment.

Cette demande d'interpellation sera développée par MM. Jules Favre, Jules Ferry et Jules Simon.

La réunion de la Gauche a ensuite décidé en principe la présentation d'un projet de loi destiné à faire rentrer la presse dans le droit commun et à la délivrer des entraves fiscales du timbre et du cautionnement.

Elle décidera, en outre, ces trois points :

1° Maintien du vote à la commune;

2° Renouvellement du Corps législatif tous les trois ans ;

3° Remaniement et augmentation du nombre des circonscriptions qui ne comprendraient plus que 8,000 électeurs.

La Constitution Raspail-Rochefort

La France n'a rien perdu pour attendre l'élaboration du projet de Constitution dont la commande avait été faite par les citoyens démocrates de Paris et de Lyon aux citoyens-députés Raspail et Rochefort.

Ce travail, à la fois grandiose et concis, a été présenté mercredi au Corps législatif. Il porte la double estampille des deux législateurs montagnards.

En voici les dispositions principales :

La commune est souveraine pour tout ce qui concerne ses intérêts spéciaux. Le maire est pris parmi le conseil et est nommé pour un an.

Les conseillers municipaux se renouvellent tous les trois ans.

Le corps législatif est la commune des communes ; il règle tout ce qui concerne les intérêts généraux de la nation.

Un impôt unique, l'impôt progressif, remplace tous les impôts.

Il y a une armée nationale.

Tout citoyen français est soldat de 20 à 50 ans. Il réside dans ses foyers.

On réunit les soldats tous les huit jours pour faire l'exercice pendant trois heures le matin.

Tous les ans chaque légion nomme ses chefs.

En cas de guerre, le corps législatif nomme les généraux.

M. Raspail, en manière de préambule, a développé à la tribune les bases de la nouvelle constitution. L'assemblée a eu le tort grave de ne prêter qu'une attention distraite à ses développements.

Vienne la république démocratique et sociale, on vous fera voir, ouvriers et bourgeois, propriétaires et marchands, paysans ou citadins, les mérites de l'impôt progressif et du service militaire de 20 à 50 ans.

La *Presse* fait justice, en ces termes brefs, de la motion révolutionnaire présentée par M. Jules Favre au nom des députés de la gauche :

« La gauche dit : Nous voulons remplacer le corps nommé par le corps élu ; oui, mais dans les pays fort libres, où la nation fait elle-même ses affaires, en Amérique, en Angleterre, on n'a pas voulu de cette unité dans le pouvoir constituant.

» On sait que le despotisme est aussi bien le fait des assemblées toutes puissantes que des souverains absolus. L'histoire est pleine de ces tyrannies d'en bas, plus lourdes souvent que celles d'en haut. La république a vu des groupes de quelques hommes terroriser la Convention, où tant d'hommes énergiques siégeaient cependant, et la Convention, dominée, terroriser à son tour la France. »

On lit, sur le même sujet, dans l'*Opinion nationale :*

« En somme, que demande aujourd'hui la gauche? C'est la république avec une assemblée *unique,* jouant à la fois le rôle de Constituante et de Convention.

» L'histoire est là pour prouver que l'anarchie ou le despotisme, et finalement la ruine, ont toujours été la conséquence nécessaire d'une semblable disposition constitutionnelle.

» L'exemple des Républiques grecques de l'antiquité, du Long Parlement en Angleterre, de la première assemblée fédérale aux Etats-Unis, en France, de l'Assemblée législative, de la Convention, et, plus récemment, de la seconde république, ne peut laisser aucun doute à cet égard. »

M. Emile de Girardin, qui avait gardé jusqu'ici une attitude très réservée à l'égard de M. Emile Ollivier et de sa tentative de reconstituer la majorité du Corps législatif, publie, dans la *Liberté*, un article très sympathique à l'entreprise de l'honorable député.

Voici la conclusion de cet article :

« Il est de notoriété incontestée qu'il a dépendu de M. Emile Ollivier d'être ministre; il ne tiendrait encore qu'à lui de l'être immédiatement. Il n'eût pas refusé à plusieurs reprises les portefeuilles qui lui ont été offerts s'il eût été capable de trahir la liberté.

» Il ne la pas trahie, quoi qu'en disent des imposteurs, il ne la trahira jamais; il restera toujours fidèle à sa tâche, nous osons l'affirmer. » — *Em. de Girardin.*

Pour extrait : A. Laytou.

SÉNAT

Compte rendu sommaire de la séance du Mardi 7 décembre 1869.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le vice-amiral comte Bouët-Willaumez, l'un des secrétaires élus, est adopté.

M. Chaix d'Est-Ange, sénateur-secrétaire, fait connaître que des excuses de ne pouvoir assister à la séance ont été adressées par MM. le maréchal comte Régnault de St-Jean-d'Angély, Delangle, Mérimée, le vicomte de Suleau et le baron de Varennes.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les conclusions d'un rapport présenté, par M. le baron de Ladoucette, dans la séance du 3 décembre, sur la pétition, par laquelle le maire et dix-neuf habitants de Visan (Vaucluse) demandent qu'on établisse dans leur commune un service postal dont l'importance soit proportionnée aux besoins de la localité.

M. le président propose au Sénat d'ajourner la discussion, toutes les pièces nécessaires n'étant pas encore réunies. Le commissaire du gouvernement n'est pas présent ; il est retenu par d'autres devoirs.

M. Le Verrier s'étonne de l'absence du commissaire du gouvernement.

Un membre : Il est retenu au Corps législatif.

M. le président : M. le conseiller d'Etat, L'Hôpital sait que le dossier n'est pas complété et que la discussion ne saurait avoir lieu en l'état.

L'ajournement de la discussion est prononcé.

L'ordre du jour rappelle les rapports de pétitions.

MM. Manceaux, Chamblain, Vernier et Migneret, conseillers d'Etat, sont présents au banc des commissaires du gouvernement.

M. de Marnas, rapporteur, donne lecture d'un rapport collectif sur 44 pétitions que la commission propose d'écarter par l'ordre du jour.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Lacaze, rapporteur :

Le sieur Briault, porteur de contraintes à Tours (Indre-et-Loire) demande qu'il ne soit pas interdit aux percepteurs de saisir d'office les conseils de préfectures des demandes de radiation des contributions indûment imposées, pour cause de double emploi, lorsque cette erreur ne provient pas du fait des contribuables.

Le renvoi au ministère des finances, proposé par la commission, est adopté.

M. Lacaze, rapporteur :

Trois avocats à la cour impériale de Nancy (Meurthe), sollicitent des modifications à l'article 305 du code d'instruction criminelle.

Ils demandent :

1° Qu'on délivre gratuitement aux accusés traduits en cour d'assises, la copie non-seulement des procès-verbaux et des déclarations écrites des témoins, mais encore des interrogatoires et des rapports d'experts ;

2° Que ces copies soient données à chacun des accusés, quel que soit leur nombre ;

3° Que la remise en soit faite cinq jours au moins avant l'ouverture des débats.

La commission propose le renvoi à S. Exc. M. le garde des sceaux, ministère de la justice et des cultes, sur les deux premières parties, et l'ordre du jour sur la troisième.

Après quelques observations de MM. Chaix d'Est-Ange et Suin, le Sénat ordonne le renvoi de toute la pétition au gouvernement.

M. le comte de Sartiges, rapporteur :

Le sieur Coyaux, conducteur des ponts-et-chaussées, à Lille (Nord), se plaint que le gouvernement autrichien ait converti les obligations de l'emprunt de 1865 en rente 5 °/o et frappé les coupons d'intérêt d'un impôt de 16 pour cent. Il demande que les obligataires étrangers, et particulièrement les obligataires français, ne soient pas soumis à l'application de ces mesures.

La commission propose l'ordre du jour.

M. le président fait remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui admet ou refuse des valeurs étrangères à la cote officielle; c'est l'affaire du syndicat des agents de change.

L'ordre du jour est adopté.

M. le vice-amiral comte Bouët-Willaumez, rapporteur :

Cinq cent quatre-vingt-cinq habitants de Toulon (Var), se plaignent que les propriétés situées dans les faubourgs de Toulon, bien que soumises déjà aux charges des servitudes militaires, ont été, pour la fixation du taux des contributions, assimilées aux propriétés situées dans l'intérieur de la ville. Ils réclament contre cette assimilation, et demandent, en outre, la réduction de la contribution des portes et fenêtres.

La commission propose l'ordre du jour.

Après un débat auquel prennent part MM. Le Verrier, S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant, le baron Dupin qui propose le renvoi, et M. le premier vice-président Boudet, l'ordre du jour est adopté.

Il l'est aussi sans discussion sur diverses pétitions dont les rapports sont présentés par MM. Leroy de St-Arnaud, Lacaze et le comte de Sartiges.

La séance est levée.

Concile Œcuménique

La cérémonie d'ouverture du concile a commencé.

Malgré le temps pluvieux, une foule énorme encombre l'atrium intérieur et la grande nef de la basilique du Vatican sur le passage de la procession.

Le Pape, précédé des Pères du Concile (au nombre de sept cents environ), descend de l'atrium supérieur, au bruit de toutes les cloches de la ville et du canon des forts St-Ange et du Mont Aventin.

Le Saint-Père paraît plein de force et de santé.

La cérémonie continue conformément au programme qui a été publié.

Les tribunes de la salle du Concile sont occupées par les souverains et les princes présents à Rome, par le corps diplomatique, les généraux Dumont et Kanzler et un certain nombre de notabilités romaines et étrangères.

L'aspect de la salle du Concile est splendide et grandiose.

Il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt, en ce moment, d'entretenir le lecteur de l'imposante solennité qui a lieu — solennité qui ne s'est pas renouvelée depuis l'an 1545, époque de l'ouverture du Concile de Trente — et de faire l'historique rapide des grandes assemblées religieuses de même genre qui ont précédé celle qui a lieu présentement.

Donnons d'abord la définition du mot Concile :

« On appelle ainsi, dit Bouilhet, une assemblée d'évêques réunis pour régler les affaires ecclésiastiques concernant la foi, la discipline ou les mœurs. »

C'est avec intention que l'auteur du *Dictionnaire historique* s'est servi de cette expression « Une assemblée d'évêques, » car dans les Conciles les évêques seuls ont, de droit divin, voix délibérative. — Nous disons de *droit divin*, car l'Eglise peut l'accorder et l'accorde, en effet, à de simples prêtres.

On distingue trois sortes de Conciles :

1° Les Conciles provinciaux convoqués par un évêque métropolitain ;

2° Les Conciles nationaux composés de tous les évêques d'un Etat;

3° Les Conciles œcuméniques ou généraux auxquels sont appelés à prendre part tous les évêques du monde chrétien.

Nous nous occuperons seulement de ces derniers.

Les Conciles généraux, dont les décisions sont infaillibles, ne peuvent être convoqués que par le Pape :

C'est un droit reconnu par tous les catholiques, et il découle de la nature même de la primauté du Souverain Pontife. « Nous voyons cependant, dit le docteur Héfélé, que dans certains cas, l'Empereur, c'est-à-dire le protecteur de l'Eglise universelle dans l'ancienne économie du christianisme, a convoqué les Conciles œcuméniques ; mais l'approbation du Pape a dû nécessairement ou précéder ou suivre cette convocation impériale. »

Pour qu'un Concile soit œcuménique ou général, il n'est pas nécessaire que tous les évêques du monde chrétien y soient effectivement présents, il suffit qu'ils puissent s'y trouver, qu'ils aient été appelés.

On ne voit pas que les anciens Papes aient assisté en personne aux Conciles généraux.

Ils se faisaient représenter à ces assemblées par des légats qui les présidaient.

Ainsi Osius, évêque de Cordoue, Vitus et Vincent, prêtres de Rome, ont présidé le premier Concile de Nicée, au nom du Pape Saint-Sylvestre. Le second Concile œcuménique, premier de Constantinople, n'a été présidé ni par Saint-Damase, ni par ses légats ; ce Concile fut d'abord seulement un Concile général des évêques orientaux, et il n'a été regardé comme œcuménique que par suite du consentement des occidentaux, donné plus tard. — St-Cyrille, archevêque d'Alexandrie, Arcadius et Projectus, évêques, et Philippe, prêtre, présidèrent le Concile d'Ephèse, en qualité de légats du Pape Saint-Célestin.

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

VI.

Une vision sous un froc.

La cérémonie terminée, Rose sortit avec la belle amazone et lui tendit une petite main craintive que l'autre prit avec un air de triomphe qui causa à la douce enfant une nouvelle sensation aigue. Cependant Diane voulut bien être généreuse à sa façon, et tout en conservant un ton de protection et de supériorité hautaine qui n'avait guère sa raison d'être auprès du ravissant naturel de son amie, elle eut la condescendance de ne pas lui parler de ses prétentions à la seigneurie de Castelnau, et Rose put croire que la nouvelle contenue dans la lettre dont lui avait parlé le chevalier blessé était apocryphe, imaginée dans un moment d'orgueil, peut-être, même, — et elle connaissait assez Diane maintenant pour l'en croire capable, — un appel à ses sentiments d'amie pour rendre possible par son renoncement personnel, une alliance, dont la châtelaine d'Assier ne se dissimulait pas tous les avantages encore même que son cœur fut resté froid pour Amaury.

La journée fut donc assez bonne pour l'aimable jeune fille qui put se croire encore heureuse et insouciante pensionnaire, au milieu de ses anciennes compagnes, en grande liesse pour la prise d'habit de la nouvelle religieuse.

Le soir, après avoir vu les portes du couvent se refermer derrière elles, les deux châtelaines cheminaient ensemble à quelque pas de leur escorte dont elles avaient à dessein éloigné les oreilles indiscrètes se fiant à la sagesse de leurs montures qui côtoyaient à pas cadensés les rives charmantes et accidentées de la rivière.

Remise de l'émotion du matin et oubliant presque ses rancunes dans un reste d'effusion réveillée par un beau jour de gaieté sans nuage, Rose se laissait revenir à la confiance ; admirant Diane avec cette robuste foi de l'amitié que peut à peine altérer la trahison la plus noire. Elle lui rappelait en la plaisantant finement sur sa confiance dans les oracles du destin, l'horoscope de Dame Raymonde auquel elle prétendait pourtant avec une douce flatterie, appliquer la plus entière réalisation non point avec Amaury pour champion pensons-nous, et brodait les plus belles fantaisies, les plus éblouissantes images sur le canevas brillant tissé par les mains prophétiques de la vieille fileuse. Diane se laissait faire en reine habituée à tous les hommages, et que rien n'étonne, hormis ce qui n'est pas la fumée de l'encens louangeur, tout en franchissant un pont rustique jeté sur la rivière dans un de ses contours mugissants. Le site en était original et même grandiose quoique borné dans son horizon. D'un côté du pont une nappe liquide, brillante et presque sans ondulations, venait se heurter tout à coup après avoir franchi l'arche unique sur des roches aigues se rejetant dans un jeu non interrompu les cascades nacrées de ses eaux limpides, pour les précipiter après mille caprices bizarres dans un gouffre sans fond : tourbillon dangereux qui n'avait jamais rendu ses victimes. Quand tout à coup distraite dans ses pensées de jeune souveraine qui attend le souverain avec lequel elle veut partager la couronne, la belle châtelaine sentit sa monture, excitée par une cause quelconque ou frappée d'une frayeur à demi justifiée par l'âpreté du lieu et le bruit des cascades, faire un bond prodigieux en se cabrant vivement pour laisser retomber ses deux pieds de devant sur le parapet vermoulu, en face de l'abîme!.....

— Au secours !..... dit une voix lamentable. C'était celle de Rose, Diane était frappée de stupeur ! Mais incontinent, et avant que les personnes de l'escorte aient eu le temps d'arriver, un moine qui cheminait à quelques pas, le capuchon rabattu, les mains cachées dans ses longues manches d'où sortait à demi un rosaire, s'élance à la tête du cheval, lui fait abandoner sa pose dangereuse, calme par son ascendant et en donnant une autre direction à son regard effrayé, le vertige qui déjà s'étant emparé de lui, allait le précipiter dans le gouffre béant, et tout en le flattant parvient à le conduire jusqu'à l'extrémité du pont où il arrive un peu calmé quoi qu'encore frémissant, mais bien maintenu par Diane, un peu revenue de sa frayeur et mise désormais sur ses gardes.

Puis revenant près de la douce Rose toute haletante et tout émue du danger que venait de courir sa compagne, et qui restait inerte et sans mouvement au milieu du pont.

— Ne craignez rien, Damoiselle, lui dit le moine d'une voix à peine articulée et que l'on pouvait croire affaiblie par le jeûne et les privations. Et en parlant ainsi sa main caressait la blanche tête de la haquenée plus paisible de Rose, comme pour calmer une ardeur qui n'en avait nul besoin, et par les trous du capuchon plus que jamais ramené sur son visage, semblaient s'échapper deux torches qui troublèrent la jeune fille jusqu'au fond de l'âme.

Un moment il resta dans cette position bizarre tenant la bride du cheval de Rose, et ne se pressant pas de le rendre à son allure. Enfin, semblant faire un effort sur lui-même et tout en se détournant à chaque pas, il lui fit traverser le pont et quand ses sabots résonnèrent sur la terre ferme, un dernier regard, destiné sans doute à calmer la frayeur de Rose, vint au contraire par sa fixité dont on ne pouvait distinguer que l'éclair ; l'agiter de la plus étrange manière. Alors sans rien répondre aux remerciements protecteurs quoique relativement sincères de la châtelaine d'Assier, et après avoir remis les deux jeunes filles dans leur chemin, il les salua profondément et se perdit dans le sentier opposé, non sans se retourner encore, ce que vit fort bien Rose qui ne pouvait se rendre compte de la surexcitation extrême que la vue d'un pauvre moine quêteur avait produit dans son âme.

— Ah ! que ce regard ressemblait au sien !... se disait-elle en franchissant la poterne de son manoir.

La suite au prochain numéro.

La Chasse illustrée.

Deuxième année ; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire du même format que l'*Illustration* ou *la Mode illustrée*, sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utilesses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par *lettre affranchie*, à l'administration.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Cabrton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

On compte dix-neuf conciles œcuméniques depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours.

I. — Le premier concile de Nicée (aujourd'hui Isnik) ville de Bythinie, en 325, sous le pontificat de St Sylvestre et sous le règne de l'Empereur Constantin le Grand. L'objet principal de ce Concile fut de condamner Arius qui niait la divinité du verbe et par suite celle de Jésus-Christ ; c'est dans ce Concile que fut dressé le symbole connu sous le nom de symbole de Nicée.

II. — Le premier de Constantinople, en 381, sous le pontificat de Saint-Damase et sous le règne de l'Empereur Théodose-le-Grand, contre l'erreur de Macédonius qui niait la divinité du Saint-Esprit.

III. — Le Concile d'Ephèse (aujourd'hui Aia-Solouk) ville de l'Asie Mineure, en 431, sous le pontificat de Saint-Célestin et sous le règne de l'Empereur Théodose le Jeune, contre l'hérésie de Nestorius qui admettait deux personnes en Jésus-Christ, niait la divinité du fils de Marie, et par conséquent, la maternité divine de cette auguste vierge.

IV. — Le Concile de Calcédoine en Bythinie, en 451, sous le pontificat de St Léon le Grand, et sous le règne de l'empereur Marcien et de l'impératrice Sainte Pulchérie, contre l'hérésie d'Eutichès, qui ne voulait admettre qu'une nature en Jésus-Christ.

V. — Le deuxième Concile de Constantinople en 553, sous le Pape Vigile et sous le règne de Justinien pour la condamnation de certains écrits d'Ibas, évêque d'Edesse, de Théodoret, évêque de Cyr, et de Théodore de Mopsueste, écrits célèbres, sous le nom des *Trois Chapitres*.

VI. — Le troisième Concile de Constantinople, en 680 et 681, sous le Pape Saint-Agathon, et le règne de Constantin Pogonat, contre l'hérésie des monothélites, qui soutenaient qu'il n'y avait qu'une seule volonté en Jésus-Christ.

VII. — Le deuxième Concile de Nicée, en 787, sous le Pape Adrien Ier et le règne de l'Impératrice Irène et de son fils Constantin V, contre l'hérésie des Iconoclastes, qui attaquaient le culte des saintes images.

VIII. — Le quatrième Concile de Constantinople, en 869, sous le Pape Adrien II, et le règne de l'Empereur Basile, contre le schisme de Photius, patriarche de Constantinople, qui brisa l'union de l'Orient avec le saint-siége.

IX. — Le premier Concile de Latran, à Rome, en 1123, sous le Pape Calixte II, pour condamner définitivement les *investitures*, qui étaient des empiétements sacrilèges du pouvoir civil sur la juridiction ecclésiastique.

Quelques journaux, répétant la version du *Figaro*, ont dit que le Concile qui s'est ouvert le 8 décembre, est le premier qui se soit assemblé à Rome.

C'est là une grosse erreur qui provient d'un *lapsus* ou de l'ignorance.

N'aurait-on pas pris pour une ville le nom d'une habitation ou celui d'une église.

Il s'est tenu à Rome, dans la basilique de St-Jean de Latran, construite près de l'antique demeure de Lateranus Plautius (palais de Latran), donnée par l'empereur Constantin au pape Melchiade et qui servit de résidence à ses successeurs, jusqu'à leur départ pour Avignon, quatre Conciles généraux, et cela dans un espace de temps fort rapproché.

X. — Le deuxième Concile de Latran, en 1139, sous le pape Innocent II, pour remédier aux désordres amenés par le schisme de Pierre de Léon.

XI. — Le troisième Concile de Latran, en 1179, sous le pape Alexandre III, contre l'hérésie des Vaudois et quelques autres abus.

XII. — Le quatrième Concile de Latran, en 1215, sous le pape Innocent III, contre l'hérésie des Albigeois et les désordres du temps.

XIII. — Le premier Concile de Lyon, en 1245, sous le pape Innocent IV, pour juger l'Empereur Frédéric Barberousse, et pour s'occuper de la septième croisade.

XIV. — Le deuxième Concile de Lyon, en 1274, sous le pape Grégoire X, pour travailler à ramener les schismatiques orientaux.

XV. — Le Concile de Vienne, en Dauphiné, en 1311-1312, sous le Pape Clément V, principalement pour la dissolution de l'ordre des Templiers.

XVI. — Le Concile de Constance (Allemagne), de 1414 à 1418, pour l'extinction du schisme d'Occident, — ce Concile n'est œcuménique que dans les décrets confirmés par le pape Martin V.

XVII. — Le Concile de Florence, de 1439 à 1442, sous le pape Eugène IV, pour la réunion des églises d'Orient à l'église romaine.

XVIII. — Le cinquième Concile de Latran, de 1512 à 1517, sous les papes Jules II et Léon X, pour régler les rapports de l'Église avec certains États. — Quelques-uns font difficulté d'admettre l'œcuménicité de ce Concile.

XIX. — Enfin, le célèbre Concile de Trente, (Tyrol) de 1545 à 1563, sous les papes Paul III, Jules III, Marcel II et Pie IV, contre les erreurs des protestants et pour la réformation des mœurs.

C'est donc après un intervale de plus de trois siècles que Pie IX donne rendez-vous aux évêques catholiques, dans la basilique du Vatican.

La bulle solennelle de la convocation du Concile œcuménique a été publiée le 29 juin 1868, fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Dans cette encyclique, le Souverain-Pontife expose les motifs qui le portent à réunir autour de lui les prélats du monde chrétien, et énumère les avantages qui doivent sortir de cette assemblée solennelle.

On s'est demandé combien d'évêques prendraient part au Concile.

Le chiffre des siéges épiscopaux du monde catholique romain est de 1,009. Plus de cent sont en ce moment vacants, et cinquante-neuf prélats retenus par l'âge ou la maladie, ont été dispensés de faire le voyage de Rome.

Resteraient encore plus de 800 évêques pouvant assister au Concile.

Tous ces évêques, sans distinction, sont les invités du Pape pour toute la durée de la réunion ; mais un grand nombre, par égard pour le budget si restreint de Sa Sainteté, sont descendus dans des hôtels ou dans des maisons particulières.

A ceux de nos lecteurs que ne satisferait pas notre résumé historique des Conciles, nous indiquerons les sources où ils pourront alimenter leur curiosité.

Plusieurs éditions des *Conciles* ont été données.

Voici les principales : celle du P. Labbe. — Paris, 18 vol. in fol. — Celle de J. Hardoin, — Paris, 1715, 12 vol, in-fol. — Celle de Mansi — qu'on regarde comme une des meilleures — Venise, 1757, 31 vol. In-fol. — surtout l'*Histoire des Conciles*, par le docteur Héfélé, évêque élu de Rottenbourg, traduite de l'allemand par les abbés Goscheler et Delarc, chez Leclère, Paris.

Le Concile qui va s'ouvrir aura, lui aussi, ses historiens.

Déjà s'imprime à Lyon, sous ce titre « *Le Concile illustré,* » une feuille d'un prix très-modique, qui se propose de rendre compte des travaux des prélats.

Ajoutons que la plupart des grands journaux auront à Rome des correspondants.

Nous ne pouvons pas certifier, par exemple, qu'on obtiendra de tous l'exacte vérité.

Le secrétaire de la rédaction : L. Laytou.

Bulletin Vinicole

Paris, le 10.

Les vins nouveaux continuent à arriver — ceux de la basse Bourgogne exceptés — au au point qu'il en résulte un véritable encombrement. Le commerce de gros n'ayant fait qu'une tournée rapide chez les vignerons, auxquels il n'a été acheté que fort peu de chose, ces derniers ont pris le parti d'amener leur récolte à Paris ou de l'expédier chez des commissionnaires. Cette tendance est favorable au commerce de détail ; elle supprime en partie les intermédiaires et permet d'acheter à de bons prix.

Les vins du Cher ont baissé depuis un mois d'environ 10 fr. par pièce ; ils se traitent couramment à 75 fr. On pense qu'ils baisseront encore.

On remarque les achats moins nombreux du commerce de détail à cette époque de l'année que l'année précédente. Les approvisionnements se portent plus spécialement sur les liqueurs et les vins de dessert.

Dans les départements les affaires sont peu actives. La vente des vins de la dernière récolte du Maconnais se traite de 70 à 80 fr. la pièce nue. Les vins du Languedoc, d'un emploi plus facile, sont plus recherchés ; ils ont donné lieu sur place à des affaires assez actives la semaine dernière ; mais déjà on signale que le calme s'est rétabli.

Puy-l'Evêque (Lot), 4 décembre.

Le temps pluvieux arrête et retarde la taille de la vigne; ce travail, du reste, n'est pas en souffrance, puisqu'on taille tout l'hiver.

Quelques rares spéculateurs du pays, achètent quelque peu, à destination de la vente à Bordeaux. On ne signale aucun mouvement commercial, quoique nos vins soient de bonne qualité.

Saint-Peray (Ardèche), 5 décembre.

Depuis que nous avons eu la pluie; les vignerons s'occupent activement de faire des provins; quelques-uns ont commencé la taille de la vigne, ces divers travaux s'opèrent par un temps favorable.

Les commerçants du pays n'ont pas encore fait d'achat; ils attendent que les vins soient bien clarifiés; or le temps est bien favorable pour cela, puisque depuis 4 à 5 jours nous avons de fortes gelées. La qualité du vin est excellente; ils plairont davantage que les 65, étant très fins et ayant parfaitement goût de la violette.

Surgères (Charente-Inférieure), 4 décembre.

Les vins rouges de 1869 sont toujours recherchés pour le commerce de l'intérieur. Notre gare en est toujours encombrée.

Trèbes (Aude), 5 décembre.

On a commencé la taille de la vigne. Le bois est sain.

La sécheresse est toujours très grande, mais le temps se met à la pluie, il tombe de temps à autre quelques gouttes.

Il y a peu de marchands de vins dans le pays; mais les produits, qui sont de bonne qualité pour la table, sans avoir besoin d'être coupés avec d'autres, sont recherchés par les détaillants de Carcassonne, Castres et des pays montagneux du département du Tarn.

Villeveyrac (Hérault), 4 décembre.

On continue la taille de la vigne et le déchaussement avec l'emploi des fumiers. Malgré la sécheresse, les sarments sont très-vigoureux et la température est bien favorable.

Les vins sont assez recherchés par les contrées éloignées.

La qualité est bonne.

(Moniteur vinicole)

Nous prions les Abonnés à échéance d'acquitter le montant de leur abonnement par un mandat sur la poste à notre adresse.

Nos Traites suivront de huit jours cet Avis.

A. Laytou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
12	Diman.	s Gausbert	
13	Lundi.	se Lucie	Castelnau St-Sozy Albas Cabrerets Montcuq St-Pantaléon Anglars-gsint Pierre-Torrac Labastide-murat Lavercantière, Souillac.
14	Mardi.	s Urcisse	Montcabrier
15	Mercr.	Quatre-T.	Bach Figeac

N. L. .....le 3, à 10 h. 51 du matin.
P. Q. .....le 10, à 11 21 du soir.
P. L. .....le 18, à 11 59 du soir.
D. Q. .....le 26, à 2 43 du matin.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 6, 7 *et* 8.

Samedi dernier, vers dix heures du soir, un affreux malheur jetait la consternation dans la population tout entière. Le jeune A., excellent jeune homme de 19 ans, était dans le cabinet de son père avec un des employés de la maison. Ils manœuvraient un fusil depuis quelques temps appendu au mur et dont ils n'avaient pas vérifié le chien. L'employé couche en joue le jeune A. et, en riant, menace de le tuer, l'autre accepte la plaisanterie, le chien s'abat, une détonation retentit et le malheureux jeune homme tombe mortellement blessé dans le bas-ventre. Il expirait vingt minutes après.

Il est pénible de constater que ces leçons terribles tant de fois données, n'ont pas encore corrigé la jeunesse de ces imprudences qui occasionnent tous les jours des malheurs irréparables.

Un concours sera ouvert à Paris, le 14 mars 1870, pour la chaire de sylviculture et de botanique vacante à l'Ecole impériale d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).

Les candidats sont tenus : 1° de se faire inscrire, au moins vingt jours avant la date de l'ouverture du concours, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, division du Secrétariat général et du Personnel ; 2° de produire leur acte de naissance, ainsi qu'un certificat constatant qu'ils sont Français ou naturalisé Français, et qu'ils jouissent de tous leurs droits civils ; 3° de produire les titres de capacité qu'ils peuvent avoir obtenus et de faire connaître sommairement les travaux scientifique qu'ils auraient publiés. Ces travaux compteront, comme élément d'appréciation, pour une valeur que le jury eura à déterminer.

On peut prendre connaissance du programme à la Préfecture du Lot, (bureau militaire).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 décembre au 11.

Naissances

David (Marie), rue Malique. — Arnaudet (Antoine-Léon), à Lacapelle.

Décès

Garrigues (François), facteur rural, 50 ans, né à Cahors, rue des Elus. — Andrieu (Marie), 15 mois, née à Cahors, rue Impériale.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois,

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales :

5.82 % les 20 premières années,
5,77% les 20 années suivantes,
5,72% les20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuves des Capucines à Paris.

Variétés

SAINTE-BEUVE

(de l'académie française)

Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire. (1)

V

Le rôle de modérateur de Sainte-Beuve s'efforçant de retenir Lamennais, de le rattacher à son passé chrétien par une sorte de point d'honneur, de respect même humain, mérite de compter parmi les meilleurs moments de sa propre carrière. Son portrait de Balanche publié vers la même date (1834) a gardé parcille empreinte de préoccupations élevées et sérieuses. Une tentative non moins honnête et non moins louable de sa part fut l'espèce de signal qu'il donna le premier, au plus fort du succès de romans de Balzac, vis-à-vis de ces productions étranges, intempérantes, immorales. Sainte-Beuve fit acte de bon goût et de bonne intention en réagissant contre l'engouement excité par ce physiologiste malsain, qui, sous prétexte de les peindre, fouillait, exagérait avec délectation les mauvais penchants du cœur humain, les corruptions d'une société profondément troublée. Il est vrai que l'auteur de *Volupté* se condamnait lui-même ; car c'était bien son procédé d'analyse sensualiste que Balzac avait repris avec un degré de plus de fougue et d'intensité. Aussi le romancier en vogue se montrera-t-il fort surpris et fort irrité des scrupules un peu tardifs du médisant critique. Il prit l'offensive à son tour, non content de cribler son ennemi d'épigrammes, en toute occasion, il l'attaqua jusque dans son retranchement le plus solide et le plus calme en apparence, dans son livre sur Port-Royal dont les deux premiers volumes ne tardèrent pas à paraître.

Cet ouvrage est en effet la grosse machine derrière laquelle l'écrivain des *Portraits*, armé plus ou moins à la légère, avait jugé à propos d'opérer sa retraite et se mettait à l'abri des piquantes représailles de la littérature inférieure. A la suite de sa liaison avec le groupe Mennaisien et de la phase mystique développée à cette école dans ses habitudes d'esprit, Sainte-Beuve ressentait un vif attrait pour ce genre d'études où l'histoire littéraire touche aux questions plus ou moins vivantes de morale et de théologie. Le stoïcisme chrétien de Port-Royal était un sujet tout trouvé et où l'introduisait la prédilection de quelques amis distingués, entre autres, de M. Royer-Collard, cet autre stoïque moderne, alors plein d'autorité.

Les professeurs de Lauzanne unis par une lointaine affinité de leurs doctrines et de celles du Jansénisme, l'engagèrent à venir traiter ce sujet au sein de leur académie calviniste, et le 6 novembre 1837 Sainte-Beuve inaugurait une série de leçons par un discours d'ouverture aux formes brillantes, mais compassées, où il passait méthodiquement en revue tous les aspects de Port-Royal et du Jansénisme considéré à la distance où nous en sommes et, il faut le dire, légèrement transfiguré, témoin la page suivante :

« Port-Royal entre le seizième et le dix-huitième siècle, c'est-à-dire entre deux siècles volontiers incrédules, ne fut, à *le bien prendre*, qu'un retour et un redoublement de foi à la divinité de Jésus-Christ. Saint-Cyran, Jansenius et Pascal furent tout à fait clairvoyants et prévoyants sur un point ; ils voulurent redresser à temps la pente déjà ancienne et presque universelle où inclinaient les esprits ; ce christianisme, selon eux trop relâché et trop concédant à la nature humaine. Tous trois, Jansénius et Saint-Cyran par leur pénétration purement théologique, et Pascal par son génie, eurent le sentiment profond et lucide du point capital où serait bientôt le grand danger ; ils eurent ce sentiment plus qu'aucun autre de leur temps, plus que Bossuet lui-même un peu calme dans sa sublimité. (1)

Le premier volume et une partie du second qui suivit peu après (1840) traitent des origines de Port-Royal, de sa renaissance austère et pieuse sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran et de la première génération de solitaires qui constitue l'âge héroïque du Jansénisme. Cette période comprend environ 30 ans depuis l'entrevue de Jansénius et de Saint-Cyran à Peronne jusqu'aux premières lettres de Pascal (1653). Les noms qu'elle propose à notre respect sont ceux de M, Singlin le directeur modèle d'Arnauld, le grand controversiste, du prédicateur Desmarres, de M. Lemaître, l'avocat et le pénitent illustre, de M. de Saci, le sage et doux théologien, et de Lancelot le grammairien, l'instituteur par excellence de Port-Royal.

Notre province comptait deux membres dans cette congrégation célèbre dès-lors. Le premier était un gentilhomme du Haut-Quercy, Etienne de Bascle, ami des Fénélon qui, malheureux dans le mariage, brisé par le chagrin et la maladie se donna tout entier à Saint-Cyran comme à un consolateur mystique et fut l'un de ses premiers hôtes et plus fidèles compagnons. Il avait des visions mystiques, et préposé à la surveillance des enfants, il s'acquittait noblement de cette humble charge ; il mourut après la dispersion des écoles. L'autre était le Montabanais Labadie, employé à Port-Royal des Champs en 1643, mais qui n'y fit que passer pour suivre en Guyenne l'évêque de Bozas.

Ce fut le seul transfuge que le Jansénisme naissant valut aux protestants. Labadie abjura la foi catholique dans le Midi, eut une carrière fort avantageuse et fort agitée comme pasteur et donna son nom à la secte gênevoise des *Labadistes*.

Au reste, les Calvinistes de Suisse et des Cevennes ne s'étaient pas mépris sur le lien que la conformité de leurs doctrines sur la grâce et la prédestination établissaient entre eux et les messieurs du Port Royal. Arnault et Nicole les plus orthodoxes, s'évertuaient en vain à prouver le contraire, à soutenir avec autant de zèle que de conviction les traditions de l'Eglise et les sacrements. Les protestants qu'ils combattaient ne les prenaient pour adversaires qu'à demi. La condamnation de Jansénius, venant, après celle de Baïus qu'ils avaient également revendiqué servit de nouveau thème à leurs inventions, et ils publièrent partout que l'évêque d'Ypres était réformé, que ses disciples l'étaient aussi secrètement.

Sainte-Beuve décrit avec sagacité, avec beaucoup d'art et un certain luxe de documents l'éclosion et le progrès de ces doctrines mixtes sur un point, extrêmes sur l'autre. Il relève et entremêle la sécheresse des matières théologiques d'une foule de détails touchant les mœurs et la littérature du temps. Son livre n'a ni la suite, ni la gravité d'une histoire proprement dite ; c'est une complication assez enchevêtrée de mémoires, d'anecdotes de considérations morales et religieuses et de jugements littéraires, une sorte de pièce à tiroirs, d'où sort une suite de portraits plus ou moins rattachés au fond du récit.

Nous citerons dans ces deux premiers volumes ceux de Saint-François de Salles, de Camus évêque de Belley, de Saint-Vincent de Paul de Corneille et de Rotrou, de Montaigne, de Balzac et de Vauvenargues. Ce sont, sauf quelques variantes, les mêmes études que Sainte-Beuve reproduisit dans sa galerie spéciale, après les avoir soigneusement revus.

Le style de ces études, ou plutôt de ces ébauches, se ressent encore de la première manière de l'auteur, manière prétentieuse, alambiquée et légèrement entortillée. Le lecteur en jugera par la citation qui suit, à propos de l'effet autrefois si considérable, aujourd'hui si complètement effacé du célèbre ouvrage intitulé l'*Augustinus*.

» Nul livre de *ce calibre* ne se trouva si fameux en restant aussi peu lu. Pendant près de cent ans le gros in-folio debout, comme le dernier rocher en vue, a essuyé *la bordée et la risée du flot*. Il est vrai que les *Provinciales* qui *se jouaient devant*, en furent à la fois *l'illustration et la dispense* (Sainte-Beuve veut dire ici qu'elles *dispensaient* de le lire). Tous les débats compris sous le nom de Jansénisme se livrèrent autour de deux ouvrages principaux. La première et la plus haute partie de ces contentions dépend de l'*Augustinus* de Jansénius, comme la seconde dépendra des *Réflexions morales* du Père Quesnel. Dans la bulle d'Innocent X contre Jansénius (1653) il n'y a que cinq propositions de condamnées; dans la bulle de Clément XI, contre Quesnel il y en aura cent une. On dirait d'une *chute d'eau* qui se brise et *s'épand à la seconde cascade*. C'est bien comme dans *les cascades où le volume se multiplie en tombant. Nous ne nous embarquerons pas dans ce bassin de Jansénisme*. Le livre du P. Quesnel sera notre limite. »

Nous n'avons eu qu'à souligner ce redoublement de métaphores pour en faire voir l'abus, compliqué d'une certaine obscurité, dans le premier style de Sainte-Beuve, un autre éminent critique qu'une mort douloureuse et imprévue vient d'enlever aux lettres chrêtiennes, aux saines et religieuses doctrines, un homme d'un beau talent et d'un noble caractère auquel la presse tout entière a payé un juste tribut d'éloges et de regrets, M. Alfred Nettement décrivait ainsi cette surabondance de mots qui constituait alors le principal défaut de la nouvelle école, et comme il dit très-bien lui-même, le rebours du génie français.

Ce sont des comparaisons prolongées qui dégénèrent en allégorie une prodigalité d'images qui se succèdent toujours sans se suivre, un effort continuel pour rajeunir, par ce style imagé, des idées et des sentiments qui n'ont rien de neuf et qui, sous la plume transformée en pinceau, se cachent à demi derrière une teinte obscure qui leur donne moins de netteté sans leur valoir plus de profondeur. (1)

Il est vrai que Sainte-Beuve avait finit par se guérir de ce défaut, dans le commerce de l'antiquité et des modèles du grand siècle qu'il étudiait avec la même ferveur et la même sagacité.

En devenant de plus en plus sceptique en morale, en religion, il avait dépouillé l'esprit de système en littérature, et en abordant de plus en plus la critique par le sens pratique et finement observateur, il s'était formé, en dernier lieu, un style plus clair, plus courant et plus naturel.

C. Deloncle.

(*La suite prochainement.*)

(1) Histoire de la littérature sous le guovernement de juillet, t. 1er, p. 68.

(1). Discours préliminaire, t. 1 p. 15.

COMPAGNIE ANONYME
DU
CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL
DE

BORDEAUX A LA SAUVE

(GIRONDE)

Siège social, à Paris. 34, rue du Bac.

Concession du 10 octobre 1868.

Capital social.....	800,000 fr.
Subvention de l'Etat et du Département.....	2,000,000
Capital de garantie.....	2,800,000 fr.

Émission de 8,000 obligations de 500 francs,

REMBOURSABLES PAR TIRAGES, EN 60 ANNÉES

Rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables par moitié, le 1er janvier et le 1er juillet.

Jouissance du 1er janvier 1870.

Ces **obligations sont émises** à la volonté des souscripteurs :

A **282 fr. 50** payables **en souscrivant**, contre remise immédiate des titres définitifs ;

Ou :

A **285 fr.**, avec faculté de libérer en **plusieurs versement**, savoir :

85 fr. en souscrivant (*contre remise du récépissé provisoire*).
100 — au 15 janvier 1870.

100 — au 1er mars 1870 (*contre remise du titre définitif*).

285 fr. en total.

Adresser les souscriptions à tous les banquiers et agents de changer de tous les départements

AVANT LE 15 DÉCEMBRE.

AVIS IMPORTANT

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus *efficaces* contre les *catarrhes*, asthmes, *toux*, grippes, *coqueluches*, maux de gorge et toutes les *irritations* de la *poitrine* et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

Sommaire des travaux (texte et dessins) contenus dans l'ILLUSTRATION (N° du 4 décembre 1869).

Texte : M. Crémieux — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le Concile œcuménique (suite). — L'Isthme de Suez : Itinéraire pittoresque (suite). — Le nouvel Opéra. — Le spectre de Battrelle, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — Livres nouveaux : *Un Homme à la Bourse*, par M. J. Poret. — La République de Guatemala (fin). — *Les chefs-d'œuvre de la peinture italienne*, par M. Paul Mantz. — Les théâtres. — Livres illustrés : *Voyages aériens* (librairie Hachette).

Gravures : M. Crémieux. — Le Concile œcuménique : vue de la porte construite pour servir d'entrée à la salle des réunions. — L'Isthme de Suez : vue générale de Suez, prise de la rade. — Le nouvel Opéra : façade postérieure, du côté du boulevard Haussmann. — Sculptures décoratives : *La Musique; la Poésie lyrique; le Drame lyrique*. — La République de Guatemala (3 gravures). — Livres illustrés : *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* : La naissance de la Vierge. — *Voyage aériens* : Accident arrivé à M. Glaisher pendant une ascencion. — Rébus.

MAIRIE DE FIGEAC

EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique.

CESSION D'IMMEUBLE

Pour l'exécution du plan d'alignement

AVIS

Le maire de Figeac, donne avis que par acte en date du dix-neuf juin mil huit cent soixante-neuf, reçu par M. Coussieu, notaire, M. Raysac (Jean-Joseph), fils, propriétaire, domicilié à Figeac, a cédé à la ville de Figeac pour l'ouverture d'une rue et conformément au plan d'alignement approuvé, une Maison sise à Figeac, près la Salle d'asile, avec Cour, passage et autres dépendances, moyennant la somme de dix mille francs.

Le présent avis est donné en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Figeac, le neuf décembre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

E. GUARY.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou.

AVENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée
S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

SERVICES A VOLONTÉ

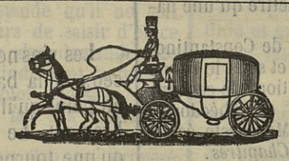

FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
Elégance et confort. — Prix modérés.

MALADIES DU SANG

GUÉRISON CERTAINE — Il est constaté d'une manière irrécusable par un grand nombre de médecins que la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, est employée avec les plus heureux résultats dans les cas suivants : les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS ET DU FOIE, les HÉMORROÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIATRES, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS D'AGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. —— Extrait de l'OUVRAGE THÉRAPEUTIQUE des docteurs Trousseau, professeur à l'École de Médecine, et Pidoux. —— *Article sur la Graine de Moutarde blanche.* — Des expériences personnelles ne nous permettent pas de douter que l'action dépurative de la Graine de Moutarde blanche ne soit très-puissante; des maladies cutanées, des rhumatismes chroniques, que rien ne pouvait amender, ont été guéris en l'employant; les purgations drastiques, quoique stimulant plus vivement les intestins, ne guérissent pas aussi sûrement les dartres et les rhumatismes. Nous appelons l'attention des praticiens sur ce moyen trop peu connu, et, à cause de cela, très peu apprécié. Cet appel a été entendu par un grand nombre de médecins consciencieux qui prescrivent la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE ou en font usage eux-même. —— Ouvrage du Dr KOOCK, *Sur les Merveilleuses Propriétés de la Graine de Moutarde blanche*, 1 fr., et 1 fr. 25 par la poste.

DÉPOTS : *Cahors*, Vinel, pharmacien; *Figeac*, Houillé épicier, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

Ire ÉDITION. 24 Numéros, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie. 6 Fr. (Dépts 8 Fr.) par an.

IIème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 12 Grav. col. 9 Fr. (Dépts 12 Fr.) par an.

PUBLIÉ EN DIX LANGUES DIFFÉRENTES.

2000 GRAVURES NOIRES 36 GRAVURES COLORIÉES 400 DESSINS DE BRODERIE 200 PATRONS

LE PLUS VARIÉ, LE MIEUX FAIT ET LE MEILLEUR MARCHE de tous les journaux de modes.

Un No spécimen est envoyé gratis et franco sur demande affranchie.

LA SAISON.

Journal illustré des dames.

Format de l'Illustration.

On s'abonne chez tous les libraires de FRANCE et de L'ETRANGER.

A PARIS chez FRANÇOIS EBHARDT, 53 rue Vivienne.

TIRAGE TOTAL 221,000 EXEMPLAIRES.

IIIème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 24 Gravures coloriés. 12 Fr. (Dépts 15 Fr.) par an.

IVème ÉDITION. 24 Nos, 2000 Gravures noires, 200 Patrons, 400 Dessins de broderie, 36 Gravures coloriées. 15 Fr. (Dépts 18 Fr.) par an.

WANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES pour **1re COMMUNION**

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

BOUGIES pour **LES EGLISES**

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. —

FABRICATION SUPERIEURE

3 mois **17 f.** **LE TEMPS** 6 mois **34 f.**

Un an : **68 fr.**

Redacteur en chef : **A. NEFFTZER**

On s'abonne au Bureau du Journal, *rue du Faubourg-Monmartre*, 10 **Paris.**

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER **d'Albespeyres**

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN *approuvés par l'académie de médecine*, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la **Goutte et Rhumatismes** de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. DUC, pharmacien à Cahors.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.

S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à *Cahors*, ch. VINEL; à *Saint-Céré*, LAFON; à *Catus*, CAMBORNAT; à *Puy-Lévêque*, DELBREIL; à *Gourdon*, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à *Gourdon*, CASANIS ph.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et *prend les Voyageurs à des prix modérés*.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE — MARQUE DE FABRIQUE — A CLERMONT-FERRAND

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme,

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1	comptant	20 fr.,	6	payements trimestriels	de 30 fr.	200 fr.
2	id.	30 fr.,	7	id. id.	30 fr.	240
3	id.	40 fr.,	7	id. id.	40 fr.	320
4	id.	40 fr.,	7	id. id.	50 fr.	390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %

Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçus.

Le propriétaire gérant A. LAYTOU.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE

NOUVELLE MACHINE A COUDRE AMÉRICAINE

Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, d'élégance, de solidité et de simplicité; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici. — Avec les Machines de M. BRION, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage : chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture *indécousable* est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire, avec vérité, qu'elles sont la dernière expression de la science réunie à l'art du mécanicien-constructeur.

22fr. LA VÉRITABLE SILENCIEUSE POINT INDÉCOUSABLE 22fr.

Avec cette jolie Cousseuse, qui ne fait pas plus de bruit que l'indique son titre, on peut ourler de toute largeur sans tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle; ouater, soutacher, gancer, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis.

Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures.

Envoi f° du Catalogue. — Seule Maison de vente :

E. BRION, 106, *boulevard Sébastopol, Paris.*

Etude de Me Louis Labie, notaire, à Cahors.

A VENDRE

Une **MAISON** et jardin, située rue St-Barthélemy, à Cahors.

S'adresser pour traiter à Me Labie, notaire, détenteur des titres de propriété.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné.
Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre
LE MAIRE,